



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE SKI ALPIN

SAMEDI 9 JANVIER 2010

à

PUY ST VINCENT



Organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers de MIMET

Sous l'égide de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers du 13



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE

SKI ALPIN

PUY ST VINCENT

Le 9 janvier 2010

- 1- Présentation**
- 2- Déroulement de la journée**
- 3- Règlement**
- 4- Hébergement**
- 5- Annexe**

1- PRESENTATION

Le Championnat Départemental de Ski Alpin est organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers de MIMET sous l'égide de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers des BOUCHES DU RHONE.

*** L'EPREUVE :**

Il s'agit d'un slalom géant organisé par l'école de ski française et la SEM de PUY ST VINCENT, et du CIS PUY ST VINCENT, qui se déroulera en une manche.

Il est ouvert à tout type de moyen de glisse sauf aux moyens de descente motorisés. L'ESF assurera la surveillance et le chronométrage de la descente.

*** ENGAGEMENT :**

Les frais d'inscription sont fixés à **39 euros** par concurrent. Ils comprennent la participation à la course, le forfait et les récompenses pour la journée de l'épreuve.

Les formulaires d'inscription (annexes 1, 2 et 3) accompagnés du règlement sont à envoyer à :

**AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE MIMET
INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE SKI
QUARTIER LES REYGALETS
13105 MIMET**

*** DATE LIMITE D'ENGAGEMENT :**

Les inscriptions seront closes le 28 décembre 2009 inclus.

Toute inscription sans règlement ne pourra être prise en compte et aucune inscription ne sera acceptée le jour de la course.

*** RENSEIGNEMENTS :**

- ARNAUD Romuald : 06 32 78 02 55
- SCHIFANO Bernard : 06 32 78 02 56

*** COORDONNEES DU CENTRE DE SECOURS :**

- Tél : 04 42 58 93 43
- Fax : 04 42 58 96 71

IMPORTANT : la station de PUY ST VINCENT nous propose les forfaits suivants :

- 1 jour : **18.50 euros**
- 2 jours : **34.00 euros**

2 - DEROULEMENT DE LA JOURNEE

- 8h30 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

L'accueil se fera dans la « salle polyvalente », située au niveau de la station 1600 m, au pied des pistes. Un marquage sera mis en place.

- permanence ouverte jusqu'à 11 heures
- remise des forfaits du samedi et du dimanche
- remise du plan des pistes et des dossards
- information sur l'ordre de passage dans le slalom géant

- 12h30 - 13h : RECONNAISSANCE DE LA PISTE

Tous les concurrents qui emprunteront le slalom lors de la reconnaissance, seront disqualifiés.

- 13h00 : DEPART DU SLALOM GEANT

- slalom géant tracé sur la piste du stade de la **BURLE**
- départ dans l'ordre des numéros de dossards

- 16H00 : FIN DE L'EPREUVE

- 17h00 : REMISE DES RECOMPENSES

La remise des prix se fera dans la salle polyvalente de la station 1600 suivie d'une collation de l'amitié.

3 - REGLEMENT

- ARTICLE 1

L'Amicale des Sapeurs-pompiers de MIMET organise, sous l'égide de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers des BOUCHES DU RHONE et du CIS PUY ST VINCENT, avec l'aide technique de L'ESF et de la SEM de PUY ST VINCENT, le Championnat Départemental de ski alpin.

- ARTICLE 2

Le ski alpin est ouvert à tous les Sapeurs-pompiers volontaires, professionnels, Jsp, retraités et agents technico-administratifs inscrits sur le registre des centres adhérents de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers des BOUCHES DU RHONE.

- ARTICLE 3

L'engagement est fixé à **39 euros** par coureur quelle que soit la catégorie .
Le règlement est à adresser à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de MIMET

avant le lundi 05 janvier 2010.

les organisateurs se réservent le droit de refuser un concurrent si celui-ci ne s'est pas acquitté des frais de participation. Aucune inscription ne se fera sur place.

- ARTICLE 4

L'épreuve est individuelle. Les concurrents veilleront à se munir d'une tenue adaptée à la descente d'un slalom géant.

- ARTICLE 5

Les candidats se muniront de ski, de surf, de monoski ou de patinettes en bon état. Le moniteur responsable de la cellule de départ se réserve le droit de repousser le départ d'un concurrent si ses accessoires de glisse sont en mauvais état. Aucune contestation ne sera tolérée sous peine d'exclusion de la compétition. Le candidat réparera ou se fera prêter du matériel et se représentera au départ en suivant l'ordre indiqué par le moniteur de l'ESF.

- ARTICLE 6 (Les catégories) :

- SKI ALPIN -

Hommes	Cadets	Juniors	Seniors 1	Seniors 2	Vétérans 1	Vétérans 2
	13-15 ans	16-18 ans	19-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans et +
Femmes	Cadettes/Juniors		Seniors		Vétérans	
	13-18 ans		19-39 ans		40 ans et +	

- SURF-

Hommes	Cadets/Juniors	Seniors	Vétérans
Femmes			
	13-18 ans	19-39 ans	40 ans et +

- DIVERS -

Hommes	Toutes catégories confondues
Femmes	

- ARTICLE 7

les 3 premiers dans chaque catégorie seront récompensés. Les organisateurs se réservent le droit de regrouper les féminines seniors et vétérans si elles sont au maximum quatre par catégorie.

Les CSP, CS, JSP, les plus représentés seront récompensés.

Tous les participants auront un tee-shirt souvenir.

- ARTICLE 8

Les directives données par le présent règlement n'excluent en aucun cas l'application des règlements de la FFS .

La participation au Championnat Départemental de ski alpin implique l'adhésion totale à ce règlement.

- ARTICLE 9

Les 3 premiers de chaque catégorie du Championnat Départemental 2009 partiront les premiers.

4 - HEBERGEMENT

Possibilité de réserver des appartements sur la station de PUY ST VINCENT, au pied des pistes.

Appartement de 6 personnes.

Contactez l'agence **CIME ET NEIGE** au **04 92 23 51 51**

Également:

- OFFICE DU TOURISME de PUY ST VINCENT: 08 10 00 11 12

5 - LOCATION MATERIEL

- **SKI SET** : contact Philippe **CHAUD** au **06 88 69 19 92**

(Chef de Centre du CIS PUY ST VINCENT)